

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1502 portant désignation du Représentant du Chef du Territoire au Conseil du Port

n° 1502

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 novembre 1962

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1962

Date du numéro
30 novembre 1962

VISAS

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 52

Vu l'arrêté n° 17/SPCG du 5 octobre 1957 modifiant la composition du Conseil du Port et les textes qui l'ont complété,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Conformément aux dispositions de l'article premier de l'arrêté n° 17/SPCG du 5 octobre 1957 susvisé, M. Albert Sahatdjian est désigné en qualité de représentant du Chef du Territoire au Conseil du Port de Djibouti.

Art. 2

le Vice-Président du Conseil de Gouvernement, Président du Conseil du Port de Djibouti, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, J. COMPAIN.